

Méthodologie de mise en œuvre, développement et suivi du compostage partagé définie en partenariat avec une structure locale à partir d'une expérimentation sur 15 sites pilotes

Dijon Métropole



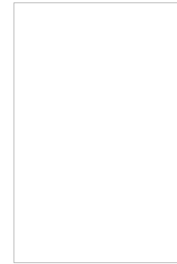
40 avenue du Drapeau
21000 Dijon

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Emilie Nourrin
enourrin@metropole-dijon.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Dès le début des années 2000, Dijon métropole s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel intitulée « Composter, c'est facile ». Cette démarche a consisté en la mise à disposition de composteurs individuels en échange d'une caution. Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, l'accent a été mis sur le compostage de proximité, avec la volonté de développer le compostage partagé. Une première expérimentation a été menée entre 2013 et 2014 sur 15 sites pilotes afin de définir, à

partir d'une diversité de situations rencontrées (résidences privées, habitat social, jardins partagés, ...), la méthodologie la plus adaptée pour mettre en œuvre des sites de compostage partagé. Cette expérimentation a été confiée à l'association locale Arborescence. Suite au succès de cette expérimentation, la méthodologie définie a été déployée sur le territoire pour identifier de nouveaux volontaires et installer de nouveaux sites. L'objectif est d'avoir 120 sites en fonctionnement d'ici fin 2020. Pour ce faire, la première année l'accompagnement et le suivi des sites sont effectués par les maîtres composteurs de l'association Arborescence. A partir de la 2^{ème} année, les ambassadeurs du tri, formés guides-composteurs, prennent ensuite le relai pour assurer la pérennité de la pratique. En parallèle, la distribution de composteurs individuels moyennant le versement d'une caution est toujours proposée aux habitants du territoire. Cette activité est assurée par une entreprise d'insertion.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Développer le compostage partagé pour réduire la quantité de déchets collectés et créer du lien social entre les habitants
- Définir une méthodologie d'identification, d'installation et de suivi des sites adaptée aux différentes situations rencontrées afin de développer le dispositif de compostage partagé sur le territoire
- Assurer la pérennité du dispositif de compostage partagé en s'appuyant notamment sur les référents de site et guides composteurs

Résultats quantitatifs

Dispositif de compostage de proximité :

- 53 sites de compostage partagé (16 installés en 2017 dont 10 sites de quartier) : 850 participants et 29% de participation au démarrage (hors sites de quartier), taux de couverture de 0,33 %
- 11 059 composteurs individuels distribués par la collectivité (383 nouveaux composteurs en 2017) : 26% des foyers en habitat individuel compostent via le dispositif proposé par la collectivité (7,3 % de la population totale) mais 59% des foyers déclarent composter en habitat individuel selon un sondage d'opinion du Conseil départemental de la Côte d'Or

Réseau de référents de site et de guides composteurs :

- 56 guides composteurs et 139 référents de site formés
- 3 formations de référents de site et 2 formations de guides composteurs organisées chaque année
- 5^{ème} rencontre du réseau de référents et guides composteurs organisée en 2017 : 30 participants
- Formation des ambassadeurs du tri : 7 ambassadeurs formés guides composteurs

Résultats de la campagne de caractérisation des OMR réalisée en avril 2017 :

49 kg/hab/an de putrescibles (soit 19,4 % des OMR) contre 115 kg en 1998 (31,8 %)

Estimation des quantités détournées lors de l'expérimentation sur 15 sites :

- À partir des pesées des quantités apportées : 8,33 kg/site/semaine
- À partir des quantités transférées : 7,1 kg/site/semaine
- Quantité détournée par les 15 sites pilotes en pied d'immeuble : entre 5,5 et 6,5 tonnes par an

Résultats qualitatifs

- Création et renforcement du lien social
- Nombre de demandes d'installation de nouveaux sites en constante augmentation sur la Ville de Dijon notamment via les commissions de quartier
- Participation importante sur les sites de quartier : nécessité de mettre en place des composteurs grosse capacité

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

• Expérimentation sur 15 sites pilotes

Les 15 sites retenus pour l'expérimentation ont été sélectionnés via un appel à candidature diffusé dans le magazine de la collectivité ainsi que via une réunion d'information organisée avec les bailleurs et syndicats. Les 15 sites présentent volontairement des situations différentes : certains sont en résidences privées, d'autres dans des logements sociaux ou encore dans des jardins partagés. Cela a permis de faire face à l'ensemble des typologies de site pouvant être retrouvées et d'adapter la méthodologie développée.

Les sites ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un suivi pendant 1 an par l'association Arborescence. Par la suite, le suivi sur le long terme est assuré par les ambassadeurs du tri de la collectivité formés guides composteurs.

Typologie des 15 sites pilotes

```
[[{"fid": "34174", "view_mode": "default", "fields": {"format": "default", "field_file_image_alt_text[und][0][value]": false, "field_file_image_title_text[und][0][value]": false, "type": "media", "field_deltas": {"1": {"format": "default", "field_file_image_alt_text[und][0][value]": false, "field_file_image_title_text[und][0][value]": false}}, "attributes": {"class": "media-element file-default", "data-delta": "1"}}]]
```

• Méthodologie définie

1. **Phase de prise de contact** : pour identifier des sites volontaires, une communication est réalisée par la collectivité, notamment à travers des articles dans le journal de la collectivité, le site <https://www.trionsnosdechets-dijon.fr/> et des affichages dans les bus (Annexe 1 du guide AMORCE). La démarche est volontaire : les habitants intéressés appellent le service de prévention, tri et collecte des déchets de Dijon métropole.

2. **Phase de validation** : le dispositif est présenté par téléphone aux habitants intéressés.

La procédure est différente selon les cas :

- Pour les sites en pied d'immeuble :

Une fiche de présentation du dispositif (voir annexe 2 du guide AMORCE) ainsi que la fiche de renseignements (voir annexe 3 du guide AMORCE) sont envoyées par mail. Une 1^{ère} rencontre au sein du site est organisée pour valider la mise en place et un rappel des prérequis est réalisé (minimum 2 personnes référentes, approvisionnement en broyat, ...).

Une fois la fiche de renseignements complétée, la convention (voir annexe 4 du guide AMORCE) est envoyée au bailleur ou au syndic afin de valider le projet avec le conseil syndical. La plupart du temps le projet est abordé en assemblée générale.

Lorsque la convention et le règlement sont envoyés au service de prévention, tri et collecte des déchets de Dijon métropole, les éléments sont transférés à Arborescence.

- Pour les sites de quartier :

Sur Dijon, les sites de compostage de quartier doivent être proposés et approuvés par les commissions de quartier. En amont, les services techniques de la ville et le service de prévention, tri et collecte des déchets de Dijon métropole valident la viabilité du projet (emplacement adéquat, structure support, 2 guides composteur, 4 habitants référents, ...).

Une convention spécifique est signée entre la ville de Dijon, la structure support et Dijon métropole.

Sur les autres communes, il n'existe pas de commission de quartier, la convention est signée entre la commune, la structure support et Dijon métropole.

Une fois la convention complétée et le règlement effectué, Dijon métropole donne les éléments à Arborescence.

- Pour les sites en entreprise :

Une fiche de présentation du dispositif en entreprise ainsi que la fiche de renseignements et la convention sont envoyées par mail. Une 1^{ère} rencontre au sein du site est organisée pour valider la mise en place et un rappel des prérequis est réalisé (minimum 2 personnes référentes, approvisionnement en broyat, ...).

Une fois la fiche de renseignements et la convention complétées, Dijon métropole donne les éléments à Arborescence.

- Pour les sites au sein des jardins :

Une 1^{ère} rencontre au sein du site est organisée pour valider la mise en place, un rappel des prérequis est réalisé (2 guides composteur, 4 habitants référents, approvisionnement en broyat, ...) et la convention est transmise.

Une fois la convention complétée et le règlement effectué, Dijon métropole donne les éléments à Arborescence.

3. **Phase de diagnostic** : l'association Arborescence organise un RDV sur site avec les personnes référentes et/ou les guides composteurs afin de réaliser un diagnostic de faisabilité (voir annexe 5 du guide AMORCE). Il permet d'évaluer la capacité d'accueil, de définir l'emplacement du site, d'évaluer l'approvisionnement en structurant, les besoins matériels, donner les dates de formation des référents et guides composteurs, fédérer le maximum de monde autour de ce projet, etc.

Une date de mise en place est définie après les formations.

4. **Phase de formation** : Arborescence est reconnue organisme de formation selon le référentiel ADEME. Ils dispensent les formations aux référents de site (2 demi-journées) et aux guides composteurs (2,5 jours) des structures supports. Pour les entreprises, l'association réalise la formation sur site pendant une heure et pour les associations de jardiniers (ex : jardins familiaux), une formation spécifique est dispensée sur 3 demi-journées afin d'apprendre à gérer les déchets verts sur la placette de compostage et à réutiliser le compost dans les jardins.
5. **Phase de mise en place** : le site est installé avec une signalétique spécifique (un panneau d'information, des plaques sur chaque composteur, ...) et inauguré par Arborescence et les ambassadeurs du tri en présence des référents et/ou guides composteurs et les habitants, jardiniers ou collègues autour d'un pot. Les bioeaux sont distribués à cette occasion aux personnes volontaires, après signature de la charte d'engagement (extrait dans le guide AMORCE), et une explication est donnée sur le fonctionnement de la placette (modalités d'apport, vie du site, ...). Les consignes de tri et les modalités d'apport sont indiquées sur les bioeaux via des autocollants.
6. **Phase de suivi** : des visites de suivi sont effectuées par Arborescence. Les référents de site et/ou guides composteurs sont prévenus en amont de chaque suivi et invités à participer. Lors de cette visite, les bacs sont contrôlés et des interventions sont réalisées si nécessaire (brassage, transfert...). Sur place, une grille d'analyse est complétée, puis le journal de suivi est mis à jour. Durant son accompagnement, le maître composteur utilise sa grille d'analyse et les mails de compte-rendu des visites pour tenir à jour le journal de suivi de la placette. Un compte-rendu est diffusé par mail aux référents de site et/ou guides composteurs ainsi que les personnes ayant signées la charte d'engagement afin de faire un bilan aux utilisateurs de la placette ainsi qu'aux ambassadeurs du tri et à Dijon métropole. Au-delà de l'aspect technique, les comptes rendus de suivi contribuent à la formation des usagers en apportant des connaissances pratiques et à soutenir leur motivation. Les ambassadeurs du tri assurent la maintenance des composteurs.
7. **Évaluation** : une évaluation des sites (nombre de transferts, anomalies constatées, ...) est faite via les comptes-rendus. Le nombre de participants est suivi grâce au fichier d'inscription des volontaires lors de la distribution des bioeaux. Pour aller plus loin, une fiche OPTIGEDE existe sur cette expérimentation menée sur 15 sites pilotes : <http://www.optigede.ademe.fr/fiche/compostage-partage-experimentation-sur-15-sites-pilotes>

• Méthodologies d'évaluation des quantités détournées utilisées pendant l'expérimentation

Lors de la phase d'expérimentation, plusieurs méthodologies ont été testées pour évaluer les quantités de biodéchets détournés par les sites de compostage partagé :

- **Estimation par pesées des quantités détournées** : un bac de détournement a été évalué pendant 3 semaines sur 3 périodes de l'année (printemps, été, hiver) sur 3 sites aux critères de représentativité variés (avec une implication des référents et usagers plus ou moins forte). Les apports sont réalisés sans apport de structurant afin de ne comptabiliser que les déchets de cuisine et de table. Pendant ces périodes, une pesée hebdomadaire est effectuée et le volume de biodéchets apporté est estimé.
- **Estimation à partir des quantités transférées** : les volumes transférés sont additionnés puis on déduit 1/3 du volume qui correspond au broyat. Cette estimation n'est qu'approximative car il faut prendre en compte l'ajout de broyat et les pertes de matière par décomposition.

• Évolution du dispositif du compostage partagé « Entre voisins, je participe »

L'association Arborescence assure le déploiement et le suivi du dispositif. Elle gère également la formation des référents de sites et guides composteurs (selon le référentiel ADEME) et anime le réseau des référents et guides composteurs de la métropole.

Les sites de compostage partagé sont accompagnés au démarrage et 10 suivis sont réalisés pendant 1 an sauf pour les sites de compostage de quartier où le suivi s'effectue sur 14 mois (tous les mois pendant 6 mois puis tous les deux mois pendant 8 mois) afin de passer le relais petit à petit à la structure support. Les ambassadeurs du tri participent également aux suivis N°5 et N°10.

Ensuite, ce sont les ambassadeurs du tri qui prennent le relai pour le suivi des sites. Ils réalisent un suivi dans les 2 mois qui suivent la passation puis six mois après et une fois par an si tout se passe bien. Les ambassadeurs sont joignables pour tout problème de maintenance, besoin en bioeaux pour des nouveaux participants...

• Localisation des sites de compostage partagé

Un outil de géolocalisation des sites est disponible sur le site internet de la collectivité : www.trionsnosdechets-dijon.fr.

Il permet de localiser les sites de compostage de quartier et indique les coordonnées de la (des) référent(s) du site à contacter pour rejoindre le dispositif. Les déchets autorisés et interdits sont également mentionnés.

```
[[{"fid":"34175","view_mode":"default","fields":{"format":"default","field_file_image_alt_text[und][0][value]":false,"field_file_image_title_text[und][0][value]":false},"type":"media","field_delta":{"2":{"format":"default","field_file_image_alt_text[und][0][value]":false,"field_file_image_title_text[und][0][value]":false}},"attributes":{"class":"media-element file-default","data-delta":"2"}}]]
```

• Animation d'un réseau de référents et guides composteurs formés

Des sessions de formations de référents de site et de guides composteurs sont dispensées chaque année par Arborescence. Un réseau a été créé en 2015 afin de les accompagner sur le long terme dans leur mission de gestion du compostage de proximité en lien avec les habitants volontaires.

Deux fois par an (une au printemps et une à l'automne) des rencontres des référents de site et guides composteurs sont organisées. Des visites de sites et ateliers pratiques sont proposés pendant ces rencontres.

Planning

- Lancement d'une opération de promotion du compostage individuel « Composter, c'est facile » : 2000
- Expérimentation d'un dispositif pilote de compostage partagé sur 15 sites : 2013 - 2014
- Lancement d'une opération de promotion du compostage partagé « Compostage entre voisins, je participe ! » : mars 2015
- Lancement d'un marché pour l'acquisition de composteurs partagés : 2014
- Création d'un réseau de référents et de guides composteurs : 2015
- Lancement d'un marché de fourniture et pose de panneaux sur les sites de compostage partagé : fin 2015
- Renouvellement du marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés avec 3 lots : fin 2017

Moyens humains

- Mise en œuvre, gestion et suivi du dispositif de compostage partagé au sein de la collectivité : 0,15 ETP pour le chargé de mission ZDZG et 0,9 ETP pour l'ensemble de l'équipe projet (chargé de mission ZDZG, ambassadeurs du tri et collègues du service prévention, tri et collecte des déchets)
- Suivi et accompagnement des sites de compostage partagé la 1ère première année par le prestataire (3 maîtres-composteurs) : 0,5 ETP
- Suivi et accompagnement des sites par les ambassadeurs du tri (7 agents) : 1,8 ETP

Moyens financiers

Compostage individuel :

- Coût global en 2017 : 7 190 € HT
- Marché de fourniture et livraison des composteurs individuels : 3 065 € HT
- Marché de stockage et distribution des composteurs individuels : 4 125 € HT

Compostage partagé :

- Coût global en 2017 : 68 365 € HT
- Marché de fourniture et livraison des composteurs partagés : 6 265 € HT (75 composteurs et 550 bioseaux)
- Prestation d'accompagnement des sites : 33 000 € HT
- Marché de fourniture et pose des panneaux sur les sites de compostage partagé : 16 150 € HT
- Outils de communication : 4 300 € HT
- Formation des référents de site et guides composteurs : 7 150 € HT

- Animation du réseau des référents de site et guides composteurs : 1 500 € HT

Partenaires mobilisés

- ADEME Bourgogne-Franche-Comté
- Association Arborescence
- Les ambassadeurs du tri de Dijon métropole
- Bailleurs et syndics
- Communes
- Services techniques des communes (validation de l'emplacement, apport en broyat, ...)
- Structures support des sites de compostage de quartier (associations, MJC, ...)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Expérimentation réalisée sur 15 sites pilotes présentant des situations très différentes (résidences privées, habitat social, site inter-entreprises, jardins familiaux, maraîcher bio, ...) permettant de définir une méthodologie adaptée à chacune de ces situations.
- Démarche participative et volontaire.
- Présence de 2 référents par site a minima : leur rôle étant prépondérant (mobilisation autour du site et suivi du bon déroulé du compostage), il est important qu'ils soient formés régulièrement (lors des transferts, autour du jardin pédagogique, lors des rapports à chaque visite de suivi, ...) et qu'ils participent aux journées du réseau. Le référent est chargé de distribuer les bioseaux en retour de la signature de la charte d'engagement pour les nouveaux foyers volontaires.
- La formation selon le référentiel ADEME obligatoire et gratuite pour les participants. La formation est un espace d'apprentissage, de rencontre et d'échanges très apprécié par les habitants volontaires. Elle permet de rassurer et de renforcer l'engagement des habitants au départ et sur le long terme. D'autant que les modules de la formation guides-composteurs peuvent être maintenant accessibles à tous ceux qui le souhaitent.
- Fréquence mensuelle de suivi des sites pendant un an par Arborescence puis prise de relai par les ambassadeurs du tri à raison d'une à deux fois par an : permet de former les usagers et les référents de manière continue, de mobiliser et fédérer le plus grand nombre et de rassurer les habitants référents.
- Matériel de compostage pratique et esthétique, adapté en particulier sur les placettes de compostage de quartier, où le choix des composteurs a été revu pour faire face au traitement de grande quantité de matière.
- Disponibilité des maîtres composteurs d'Arborescence et des ambassadeurs du tri en dehors des visites.
- Formation guide composteur dispensée à tous les ambassadeurs du tri afin d'assurer le suivi des sites une fois l'accompagnement du prestataire terminé.
- Pour l'approvisionnement en structurant, les sites pouvant être autonomes sont conseillés sur l'organisation à mettre en place ce qui implique parfois de revoir le contrat de prestations d'entretien des espaces verts. Lorsque les sites ne peuvent pas être autonomes sur l'approvisionnement en structurant, il faut réfléchir dès l'amont du projet à l'organisation à mettre en œuvre afin d'assurer la pérennité de l'approvisionnement. Un approvisionnement en broyat pour les sites de compostage de quartier est organisé par les services techniques des communes.
- Création d'une placette pédagogique et d'un jardin pédagogique sur lesquels sont effectuées des formations et des sessions de sensibilisation : anticiper une communication cohérente avec une signalétique accessible à tous, avec un ancrage sans béton et des prestataires clairement identifiés sur le long terme.
- Communication régulière entre l'association Arborescence, les ambassadeurs du tri et la chargée de mission ZDZG.
- Avoir des outils clés en main pour faciliter la formalisation du lancement d'un nouveau site, ainsi que du matériel pratique et durable et une signalétique adaptée.
- Création et animation d'un réseau de référents et guides composteurs pour créer du lien entre les membres, maintenir leur motivation, échanger et partager les expériences et découvrir de nouvelles techniques.
- Maintenir voire amplifier la mobilisation via la distribution en continue des bioseaux, la publication d'articles dans la presse, l'organisation d'événements fédérateurs, ...

Difficultés rencontrées

- Phase de validation avec les questionnaires peut être longue, idem pour les sites de compostage de quartier qui passent par les commissions de quartier.
- Besoin d'une structure support sur les sites de quartier.
- Stands d'information testés lors de la phase d'expérimentation mais ils ont été peu mobilisateurs et sans effet sur la participation.
- Peu de mobilisation des habitants dans l'habitat social.
- Diversité des sites nécessitant d'adapter la méthodologie mise en œuvre (résidences privées, jardins familiaux, sites de quartier, entreprises, ...).
- Autonomie en broyat difficile sur les sites en pied d'immeuble qui ont peu d'espaces verts

Recommandations éventuelles

Reproductibilité :

Une volonté politique forte de la collectivité est nécessaire pour lancer ce type de démarche.

La présence d'une association sur le territoire pouvant assurer la mise en œuvre et l'accompagnement du dispositif de compostage partagé ainsi que la formation des référents et guides composteurs est un atout indéniable.

Une implication de l'ensemble des acteurs est nécessaire pour assurer la pérennité du dispositif (association Arborescence, ambassadeurs du tri, services techniques des communes, ...)

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Commencer par une phase test sur un nombre restreint de sites pour définir la méthodologie la plus adaptée aux différentes spécificités avant de la déployer à grande échelle

Prévoir des composteurs de grosse capacité sur les sites de quartier car la participation est très importante : un accompagnement spécifique peut être également prévu pour ces sites afin de gérer les grandes quantités de biodéchets apportés

Volonté d'autonomiser sur chaque site l'apport en structurant en organisant la filière : Arborescence conseille les résidences pour faire évoluer les contrats de gestion de leurs espaces verts afin que le broyat puisse servir de structurant pour les sites de compostage partagé. Par ailleurs, la mise en place d'un partenariat local avec un paysagiste par exemple est également envisagé.

Perspectives d'évolution :

D'ici à fin 2020, il est prévu d'avoir 120 sites de compostage partagé en fonctionnement sur le territoire.

Mots clés

VALORISATION ORGANIQUE | PREVENTION DES DECHETS | COMPOSTAGE | SIGNALÉTIQUE | ASSOCIATIONS | COLLECTIVITÉS LOCALES | COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT | COMPOSTAGE PARTAGÉ | CAMPAGNE DE MESURE | DIAGNOSTIC DECHETS | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté